

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse. — V Mgr Alexis-Xyste Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe. — VI Les fêtes du sacre de Mgr Bernard. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean. — IX Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 25 février

CARÊME; exercices du mois de mars (1), premier vendredi du mois, neuvaine préparatoire (2) à la fête de S. Joseph.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 4 mars

On ne peut faire le 1er dim. du carême aucun office même de 1ère cl., ni par conséquent de solennité de titulaire.

La solennité de S. Casimir ne se fera cette année que par une mém. (sous une seule conclusion) à la messe, et par les 11 vêpres entières, avec mém. du dim.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	19 février	Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale.
MERCREDI,	21 "	Saint-Sulpice.
VENDREDI,	23 "	Bon-Pasteur (Maison-Provinciale).
DIMANCHE,	25 "	Notre-Dame, à Montréal.

(1) Indulgences : 10 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, ont pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois, ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, on peut gagner : 10 300 jours pour chaque exercice ; 20 une indulgence plénière dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars) en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape.